

REPUBLIQUE FRANCAISE



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA
PREFECTURE DE LA MEUSE**

Recueil N°07

22 Janvier 2017

SOMMAIRE

PREFECTURE DE LA MEUSE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Arrêté n° 5549-2017-DDT-SUH relatif à l'ordre du jour de la CDAC du 25 janvier 2017

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DE LA MEUSE
ISSN 0750-3969
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : LE SECRETAIRE GENERAL DE LA PREFECTURE
DE LA MEUSE
REALISATION ET COMPOSITION : SERVICE DES RESSOURCES ET DES MOYENS
Tél. : 03.29.77.58.20
Le recueil des actes administratifs est consultable sur le site internet de la Préfecture :
www.meuse.gouv.fr

PRÉFET DE LA MEUSE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

ARRÊTÉ n° 5549-2017-DDT-SUH
relatif à l'ordre du jour de la CDAC du 25 janvier 2017

La Préfète de la Meuse,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- Vu le code de commerce ;
- Vu la loi n° 2008-776 du 04 août 2008 de modernisation de l'économie, notamment son article 102 ;
- Vu les décrets n° 2008-1212 du 24 novembre 2008 et 2015-165 du 12 février 2015 relatifs à l'aménagement commercial ;
- Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de Madame Muriel NGUYEN Préfète de la Meuse,
- Vu l'arrêté préfectoral n° 4770-2015 du 23 mars 2015 portant renouvellement de la composition de la commission départementale d'aménagement commercial de la Meuse ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-5321 du 25 mai 2016 portant modification de la composition de la commission départementale d'aménagement commercial de la Meuse ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-2016 du 19 septembre 2016 portant délégation de la présidence de la commission départementale d'aménagement commercial de la Meuse ;
- Vu le dossier de permis de construire déposé le 20 décembre 2016 par LIDL SNC, pour une surface de vente de 999 m², situé rue du 150ème RI à Chauvencourt 55300 ;
- Vu la délibération de la commune de Chauvencourt en date du 27 décembre 2016 demandant l'avis de la commission départementale d'aménagement commercial de la Meuse sur le projet présenté ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires de la Meuse,

A R R E T E

Article 1^{er} : La commission départementale d'aménagement commercial de la Meuse se réunira le 25 janvier 2017 à 14h30 dans les locaux de la direction départementale des territoires de la Meuse, afin d'étudier le projet de création d'un magasin à l'enseigne « LIDL » sur la commune de Chauvencourt, enregistré sous le numéro 25 A.A.C.

Article 2 : Le Directeur Départemental des Territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Meuse.

Bar-le-Duc, le

Pour la Préfète,
Le Président de la commission,



Philippe CARROT